

Loi n° - 93-033 du 18 juillet 1993
autorisant la ratification de l'accord portant création de
l'organisation intergouvernementale d'information et de coopération pour la
commercialisation des produits de la pêche en Afrique(INFOPECHE).

L'Assemblée Nationale et Le Senat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi
dont la teneur suit :

Article premier : Le Président de la République est autorisé à ratifier l'accord portant création de l'organisation intergouvernementale d'information et de coopération pour la commercialisation des produits de la pêche en Afrique (INFOPECHE) ainsi que ses annexes, signé le 13 Décembre 1991 à Abidjan (COTE-D'IVOIRE).

Article 2 : La présente loi sera publiée suivant la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

MAAOUYA OULD SIDI AHMED TAYA